



Délibération 26\_03\_12\_CA\_013

Séance du 12 mars 2026

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### **Fixation du plancher de nombre de promotions d'enseignants-chercheurs au sein de l'UPHF et de l'INSA pour l'année 2026**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 12 mars 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2019-942 modifié par le décret n° 2025-928 du 8 septembre 2025 relatif à la création du grand établissement Université Polytechnique Hauts-de-France;

En application de l'article 44 du chapitre III du décret du 8 septembre 2025, de l'article 43 des statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'article 49 des statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France, le plancher de nombre de promotions des enseignants-chercheurs, pour l'année 2026 est fixé à zéro.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration à l'unanimité,**

Adopte la fixation du plancher au sein de l'UPHF et de l'INSA pour l'année 2026.

**Pour : 21 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Valenciennes,